REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
******

COMMUNE DE OUISTREHAM

****

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

****

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 17h30**,** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel :

Assistent à la séance :				
	NOM	**PRESENT(e)**	**EXCUSE(e) donnant POUVOIR A**	**SECR.**
MAIRE	M. Romain BAIL	✓		
ADJOINTS AU MAIRE	M. Bruno HITIER	✓		
	M. Luc JAMMET	✓		
	M. Robert PUJOL	✓		
	Mme Isabelle MULLER de SCHONGOR	✓	Absente aux points 9 et 19	
	Mme Frédérique CHAUCHARD	✓		
	Mme Sabine MIRALLES	✓		
	M. Jean-Claude POILPOT	✓		
	Mme Lise NICOLLE		✓ M. HITIER	
CONSEILLERS MUNICIPAUX *(En grisé, les membres de l' opposition – en bleu, les conseillers délégués)*	Mme Colette BRASSART	✓		
	M. Régis POUBELLE	✓		
	Mme Nicole BARBAGELATA	✓		
	M. Bertrand BOUVY	✓		
	M. Michel FRICOUT		✓ M. BAIL	
	Mme Ségolène VAUSSARD		✓	
	M. Thierry TOLOS	✓		
	Mme Béatrice PINON	✓		
	M. Pascal CHRETIEN	✓		✓
	M. André LEDRAN	✓		
	M. Joseph GUEZET	✓		
	M. Raphaël CHAUVOIS	✓		
	M. Martial DAN	✓		
	Mme Sophie BÖRNER	✓		
	M. Denis JOSQUIN	✓		
	M. Dominique DUVAL	✓		
	Mme Ingrid FRUCHARD	✓		
	M. Patrick QUIVRIN	✓		
Nombre	de conseillers en exercice : 27	24/23	2	

Le Maire adresse ses vœux pour l'année 2020 à chacun des membres de l'assemblée et souhaite rendre hommage aux conseillers qui ont prématurément quitté l'assemblée pendant cette mandature, pour raisons personnelles ou pour cause de décès, et plus généralement à ceux et celles qui se sont investis dans leurs missions dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

A ce titre, il remercie également les services et les agents qui se sont succédés dans certaines missions à leurs côtés – il pense notamment à Monsieur Bergeot, ancien DGS et Monsieur Lechevallier-Boissel, ancien directeur de cabinet.

Il présente ses condoléances à la famille et aux proches de M. Bouillet et demande une minute de silence en hommage à cette forte personnalité qui a marqué le paysage de la commune.

En remerciement pour ses 20 années d'investissement au sein du conseil municipal de Ouistreham, le Maire remet à M. Pujol, au nom de l'Etat, la médaille d'honneur communale pour service rendu.

Il a une pensée pour les élus qui ne se représentent pas pour un nouveau mandat :

- *Monsieur Ledran, maire honoraire qui siège pour la dernière fois au sein du conseil après 37 ans de mandats – soit 6 mandats - qui témoignent de son engagement et de sa passion pour la commune. ;*
- *de même Monsieur Poilpot souhaite prendre sa « retraite », après 3 mandatures dont 2 dans l'opposition.*

Les membres de l'opposition félicitent M. Pujol et remercient Monsieur Ledran pour son travail et son engagement, et pour son enseignement de la vie politique et de la gestion municipale et l'exemple qu'il a pu être pour eux.

Le maire revient sur le contexte particulier dans lequel va s'ouvrir la prochaine mandature, avec les conséquences du Brexit et des aménagements portuaires à venir.

Il fait une allusion rapide à la conclusion heureuse de son procès en appel, dont le jugement a été rendu ce jour, qui ne s'est prononcé ni pour une peine de prison ni pour l'inéligibilité.

L'ordre du Jour appelle :

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

Gestion des assemblées et intercommunalité

Point 2 : DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Point 3 : INTERCOMMUNALITE – DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT SCOLAIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CAEN LA MER

Finances :

Point 4 : FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Point 5 : FINANCES COMMUNALES – AVANCE SUR SUBVENTION AU BUDGET TRANSPORTS

Point 6 : FINANCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALITE – REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION A LA CU AU TITRE DE L'ANNEE 2020 SUITE A LA REEVALUATION DU DROIT DE TIRAGE

Point 7 : CONTRIBUTIONS – AVANCE SUR SUBVENTION AU CCAS

Point 8 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCE SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

Point 9 : FINANCES COMMUNALES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE– SUBVENTION DE SOUTIEN AU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE GUILLAUME BERTRAN (ex. DAME BLANCHE)

Gestion du personnel :

Point 10 : GESTION DE PERSONNEL TITULAIRE – PÔLE RESSOURCES – CREATION DE POSTE POUR NOMINATION D'UN AGENT SUITE A REUSSITE A CONCOURS

Point 11 : MUTUALISATION DU PERSONNEL – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE AVEC LA CU

Domaine et Patrimoine :

Point 12 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX R. HERBLINE ET R. DES EAUX – mise au point définitive de l'étude préliminaire présentée par le SDEC

Point 13 : AMENAGEMENT ET MOBILITE DURABLE – VALORISATION DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX – CONVENTION DE DE TRANSFERT DE GESTION, D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES VELOROUTE MARITIME ET VELO FRANCETTE

Commande publique :

Point 14 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CASINO MUNICIPAL – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX

Point 15 : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE ET VERIFICATION DES SYSTEMES DE DECTECTION INCENDIE

Point 16 : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHES DE FOURNITURES DE BUREAU

Point 17 : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES, BARRIERES LEVANTES, PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES

Point 18 : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION

Divers :

Point 19 : ENVIRONNEMENT - APPEL A PROJET CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES NORMANDIE

Point 20 : POLITIQUE ENERGETIQUE – AUTORISATION DE VENTE GROUPEE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Point 21 : DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DESIGNATION DE CITOYEN D'HONNEUR

Point 22 : QUESTIONS DIVERSES

***En l'absence de question diverse, l'ordre du Jour est adopté** à l'unanimité.*

***M. CHRETIEN est désigné comme secrétaire** de séance, ce qu'il accepte.*

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

Le compte rendu du dernier conseil municipal est soumis à l'adoption des membres de l'assemblée présents à cette séance.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point 2 : DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20200127_1	Présents : 24	**Annexe :**	- DEC2019-10

Rapporteur : Le Maire

L'Assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :

LIGNES DE TRESORERIE

20e délégation : montant max.1 000 000€ ;

N°D	DATE	OBJET	FIN
2019-10	5/12/2019	Renouvellement de la ligne de Trésorerie interactive avec la CE à hauteur d'1 million	1 AN

CONTENTIEUX ET ASSURANCES :

6e délégation : **contrats** d'assurance et **indemnités de sinistre ;**
17e délégation : conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
11e délégation : **rémunérations**, frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; 16e délégation : **actions en justice et transactions (max.1000€)**

- Défense des intérêts de la commune par le **cabinet d'avocats JURIADIS** représenté par Maître GORAND, dans le cadre de la requête déposée par Madame Corinne DUPART et la société Excellence Vision le 27 novembre 2019, devant le Tribunal Administratif de Caen tendant à l'annulation du permis de construire délivré à la SAS SYR par arrêté n°014488 19R0021 en date du 25 septembre 2019.

COMMANDE PUBLIQUE

4e délégation : **marchés et des accords-cadres** d'un montant inférieur au seuil défini par décret déterminant le recours à l'appel d'offres, ainsi que leurs **avenants**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 2019ST07 « CREATION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE MODULAIRE - 14150 OUISTREHAM»

  - **Lot 1 « démolition et désamiantage d'un bâtiment existant »** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'entreprise TERRASSEMENT TP CREVEL - 76210 TROUVILLE ALLIQUERVILLE - pour un montant de 25 800 €HT (30 960.00€ TTC). Notifié le 18/12/2019.

  - **Lot 2 « maçonnerie-VRD » travaux de fondation pour recevoir le futur bâtiment modulaire ainsi que les travaux de réseaux inhérent à ce lot** » : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'entreprise OUEST TERRASSEMENT - 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE - pour un montant de 16 070 €HT (19 284.00€ TTC). Notifié le 18/12/2019.

- **lot 3 « fourniture et pose d'un bâtiment modulaire y compris la terrasse en bois »** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'entreprise MARTIN CALAIS - 76210 BOLBEC - pour un montant de 138 252.00€ TTC – Notifié le 18/12/2019.

➢ **2019ST05 « CONSTRUCTION D'UN CENTRE ACTIVITES NAUTIQUES - relance du lot n°4 « Menuiserie extérieures aluminium/métallerie»** »- **Avenant n°1 au marché** (MAPA de travaux) signé avec l'entreprise ASC ROBINE – 50290 BREHAL – (notifié le 08 Janvier 2020) pour travaux en plus-value afin de prendre en compte des travaux supplémentaires liés à un traitement spécifique pour l'air salin sur les portes de garage sectionnelles :

(le tableau transmis avec les convocations était erroné suite à une anomalie informatique)

Montant initial du marché HT :	124 726.00€
Montant de l'avenant n°1 HT :	+695.00€
Nouveau montant du marché HT :	125 421.00€
Nouveau montant du marché TTC	150 505.20€

% d'écart introduit par l'avenant n°1 : 0.55%

➢ **2019SAU « MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE "TIERS-LIEU/MAISON DES ASSOCIATIONS" DANS LE CENTRE SOCIO-CULTUREL » : Avenant n°1 au** marché de prestation signé avec la SARL Florence & François JACQUEMARD, 2 architectes, fixant le montant du forfait définitif de rémunération à 35 387,00 € H.T suite à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif, soit une augmentation de 2 387,00 € H.T par rapport au forfait provisoire fixé dans le marché initial en date du 14 juin 2019.

➢ **2019ST08 « CREATION D'UN BOULODROME »**

- **Lot 1 « VRD/Fondations »** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'entreprise LEHODEY – 50290 MUNEVILLE SUR MER - pour un montant de 112 769.40€ TTC. Notifié le 16/01/2020.
- **Lot 2 « Charpente bois/bardage bois/Menuiseries extérieures »** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'entreprise PASQUER – 14651 CARPIQUET - pour un montant de 109 349.50€ TTC. Notifié le 16/01/2020.
- **lot 3 « Couverture sèche »** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'entreprise DELAUBERT – 14650 CARPIQUET - pour un montant de 37 985.87€ TTC – Notifié le 16/01/2020.
- **lot 4 « Electricité »** : Marché à procédure adaptée de travaux attribué à l'entreprise LAFOSSE NORMANDIE – 14123 FLEURY SUR ORNE - pour un montant de 14 540.56€ TTC – Notifié le 16/01/2020.

CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS :

5e délégation : louage de choses **pour une durée n'excédant pas douze ans (locations, mises à disposition, ODP, payantes ou gratuites)** ;
24° délégation : Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

N°	DATE	TYPE	OBJET	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2019-14	23-déc	AOT N°12	PORT N°1	DESCLOS	01-janv	**31/12/2020**	R5275
C2019-15	23-déc	AOT N°13	PORT N°2	DESCLOS	01-janv	**31/12/2020**	R7975
C2019-16	23-déc	AOT N°14	PORT N°3	DAIRE	01-janv	31/12/2020	R8080
C2019-17	23-déc	AOT N°15	PORT N°4	MARIE Laëtitia	01-janv	31/12/2020	R6675
C2019-18	23-déc	AOT N°16	PORT N°5	CLOUET D'ORVAL	01-janv	31/12/2020	R15595

URBANISME :

12e délégation : montant des **offres de la commune à notifier aux expropriés** ;
14e délégation **: reprises d'alignement** en application d'un document d'urbanisme
15e et 21e délégations **: droits de préemption sur les immeubles** ; 22e délégation : **droit de priorité**
18e délégation **: avis de la commune** préalablement aux opérations menées par un EPF local ;
19e délégation : Signature d'une convention précisant les conditions de participation d'un constructeur participe au coût d'équipement d'une **ZAC**
23e délégation : Diagnostics d'archéologie préventive
27e délégation : demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation, l'édification de biens communaux

N°	DATE	TYPE	OBJET
PC n°014 488 19R0027	3/10/2019	27e délég°	Permis de construire déposé le 30/07/2019 pour la **construction d'un boulodrome couvert et clos avec aménagement d'une aire de stationnement** de 34 places
PC n°014 488 19R033	3/10/2019	27e délég°	Permis de construire déposé le 02/08/2019 pour la **construction d'une salle de convivialité au sein du parc résidentiel** rue de la Haie Breton (secteur de résidences mobiles de l'ancien camping des Pommiers
PC n°014488 19R0039	6/12/2019	27e délég°	Permis de construire déposé le 07/10/2019 pour **l'aménagement d'un espace Tiers-Lieu/Maison des associations dans le centre socio-culturel**
DP n°014488 19U017	16/01/2020	27e délég°	Déclaration préalable déposée le 18/12/2019 destinée au **remplacement des menuiseries des groupes scolaires Coty, Briand et Charcot**.

Point 3 : INTERCOMMUNALITE – DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT SCOLAIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CAEN LA MER

DEL20200127_01	Présents 24	Pouvoirs 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre	Abstentions :

Annexe - Convention

Rapporteur : Mme Chauchard – VU en : C° finances du 23/01/2020

Dans le cadre de ses compétences obligatoireS, et notamment en matière d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté Urbaine Caen la mer a la compétence transports pour tout ce qui concerne les transports urbains et intérieurs.

Dans un souci de proximité, la CU a décidé de déléguer à la commune de Ouistreham une partie de ses compétences dans ce domaine, relatives aux circuits réguliers de dessertes des établissements scolaires du primaire : au sens des lois du 30/09/1982 et du 22/07/1983, la commune de Ouistreham sera responsable de l'organisation et du fonctionnement du service ; elle assurera, tel qu'elle le faisait jusqu'à présent, les inscriptions, le suivi administratif, la prise en charge des élèves (avec accompagnateur si nécessaire), le suivi technique et la règlementation du service.

En Conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE la délégation des compétences intercommunales relatives aux circuits réguliers de dessertes des établissements scolaires du primaire : au sens des lois du 30/09/1982 et du 22/07/1983, la commune de Ouistreham sera responsable de l'organisation et du fonctionnement du service ; elle assurera, tel qu'elle le faisait jusqu'à présent, les inscriptions, le suivi administratif, la prise en charge des élèves (avec accompagnateur si nécessaire), le suivi technique et la règlementation du service
- AUTORISE la signature de la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de service de transport scolaire primaire pour l'année 2020, dont copie a été jointe à la convocation.
- AUTORISE la tacite reconduction d'année en année de cette délégation et de la convention inhérente.

Point 4 : FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

DEL20200127_02	Présents 24	Pouvoirs 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre	Abstentions :

Rapporteur : M. Pujol – VU en : C° finances du 23/01/2020

En application des articles L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et L.263-8 du code des juridictions financières, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser des ouvertures de crédits préalables au vote du budget primitif, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements qui ne peuvent attendre le vote du budget, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles de la section d'investissement au budget N-1, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports)**.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. Ces dépenses seront reprises a minima au BP2020.

Pour rappel :

Chapitre	Intitulés	Crédits votés en 2019 au BP	Montant maximum des ouvertures de crédits nouveaux autorisés en janvier 2020 (25%)
16	Cautions	10 000,00 €	2 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	245 687,00 €	61 421,75 €
21	Immobilisations corporelles	715 990,00 €	178 997,50 €
23	Immobilisations en cours	3 030 750,00 €	757 687,50 €
27	Autres immobilisations financières	39 600,00 €	9 900,00 €
	TOTAL	4 042 027.00€	1 010 506.75€

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE à l'unanimité** les ouvertures de crédits suivantes, préalables au vote du budget primitif 2020 qui sera voté au mois d'avril :

OUVERTURES DE CREDITS préalables au vote du BUDGET PRIMITIF 2020		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chap /art.		dépenses
16	**Cautions**	
165	Remboursement de cautions	2 000,00 €
20	**Immobilisations incorporelles**	
2031	Diagnostic amiante	5 000,00 €
21	**Immobilisations corporelles**	
2128	Cache conteneurs Place du marché	9 000,00 €
2128	Clôture aire de jeux	14 400.00€
2128	Aménagement puisard Casino	3 588.00€
2128	Restauration d'un mur en pierres CSC	11 000.00€
2135	Remplacement chaudières	15 000,00€
	Dont Presbytère	*6 500,00 €*
	Log Ferme Bisson	*3 500,00 €*
	Serres Municipales	*5 000,00 €*
21532	Branchements Quartier Pointe du Siège	25 000,00 €
21538	Bouches à incendie	21 000,00 €
23	**Immobilisations en cours**	
2313	Centre d'activités nautiques	100 000,00 €
2313	Rénovation de l'Eglise	134 000,00 €
27	**Autres immobilisations financières**	
276	Avance sur loyer Bâtiment événementiel	9 900,00 €
	TOTAL des crédits ouverts	*349 888.00€*

Point 5 : FINANCES COMMUNALES – AVANCE SUR SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

DEL20200127_ 03 | Présents : 24 | Pouvoirs : 2 | **Votants : 26** | **Pour : 26** | **Contre :** | **Abstentions :**

Rapporteur : M. Pujol – VU en : C° finances du 23/01/2020

La réglementation des SPIC (services industriel et commercial), dont dépend le Budget annexe TRANSPORTS, change : désormais, ce budget annexe devient budget rattaché.

La principale conséquence est la création d'un compte financier 515, qui se substitue au compte de liaison 4517 qui existait auparavant entre le budget Ville et le budget annexe. Si ces comptes ne sont pas budgétaires, il est indispensable de veiller à ce que le compte Caisse du budget Transports soit toujours alimenté.

Aussi, ce budget tirant ses recettes principales du subventionnement du budget principal Ville, pour lui permettre de continuer à fonctionner en ce début d'année 2020, il convient de décider l'octroi d'une avance sur la subvention qui lui sera attribuée au moment du vote du Budget primitif 2020.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** l'octroi d'une avance de 50 000€, qui sera inscrite au compte 6748 du BP2020.

Point 6 : FINANCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALITE – REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION A LA CU AU TITRE DE L'ANNEE 2020 SUITE A LA REEVALUATION DU DROIT DE TIRAGE

DEL20200127_ 04	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Pujol – VU en : C° finances du 23/01/2020

La création de la communauté urbaine Caen la mer au 1er janvier 2017 s'est traduite par des transferts de compétences entraînant un transfert de charges et de produits entre la commune et la Communauté urbaine.

L'évaluation des transferts de charge adoptée en Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été réalisée sur la base des éléments recueillis à partir de l'analyse des derniers comptes administratifs de la commune. Les charges transférées ont ainsi été évaluées sur la moyenne des charges nettes des dix dernières années (2006-2015) pour l'investissement et sur les 3 dernières années pour le fonctionnement (2013-2015).

Le principe d'évaluation des compétences transférées en matière de voirie et d'espaces verts adopté par la communauté urbaine repose sur une notion de "droit de tirage" qui garantit un même niveau de dépenses avant et après transfert sur le territoire communal.

Lors de la Conférence des Maires du 4 septembre 2019, la communauté urbaine a proposé à l'ensemble de ses communes membres un recensement général des demandes de réévaluation à la hausse des droits de tirage pour une application à partir de 2020.

Les droits de tirage étaient basés sur les dépenses moyennes des 10 années précédentes. La municipalité a considéré que les dépenses antérieures d'investissement, volontairement limitées, ont induit un droit de tirage trop faible eu égard aux travaux à mener sur la commune. Il est donc nécessaire de revaloriser cette enveloppe pour assumer les nombreux travaux restant à réaliser, sur les voiries communales et le domaine public (mise aux normes de réseaux divers, aménagements publics, création de voirie ou stationnements, réfection de chaussée…).

La commune de Ouistreham a donc pris la décision d'augmenter son droit de tirage pour un montant de 50 000€ en fonctionnement et 400 000€ en investissement.

Cette réévaluation du droit de tirage se traduit en 2020 par un ajustement de l'attribution de compensation prévisionnelle selon le calcul suivant :

	AC PREVISIONNELLE 2020 (en euros)	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
A	*Augmentation droit de tirage*	50 000,00
	CHARGES NETTES EN FONCTIONNEMENT	50 000,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	
B	*Augmentation droit de tirage*	400 000,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT :	
C	*FCTVA suite au droit de tirage*	52 492,80

	CHARGES NETTES EN INVESTISSEMENT		347 507,20
1	*Charges nettes à déduire de l'AC*	*(A+B-C)*	397 507,20
2	*AC 2019*	*(1)*	**-362 544,03**
	AC prévisionnelle 2020	*(2-1)*	**-760 051,23**

La CLECT s'est réunie le 7 novembre 2019 afin d'examiner les demandes de réévaluation des droits de tirage des communes intéressées ainsi que leurs conditions de révision des attributions de compensation. Les membres de la CLECT, après avoir pris connaissance des éléments exposés par les communes ont émis un avis favorable aux demandes.

La décision d'abandonner la référence à la moyenne des derniers comptes administratifs a pour conséquence d'introduire une méthode d'évaluation dérogatoire des charges transférées et une « révision libre » de l'attribution de compensation.

Ainsi, conformément au point V 1°bis de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la procédure dite de « fixation libre » de l'attribution de compensation, doit faire l'objet d'une délibération à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire et être également adoptée par délibération à la majorité simple de chaque commune intéressée, en tenant compte du rapport de la CLECT.

En conséquence,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts, et notamment le 1°bis du point V qui prévoit la possibilité de fixer librement le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision par délibération concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

VU les délibérations approuvant les rapports de la CLECT du 4 juillet 2017, 18 octobre 2017, 26 juin 2018 et 22 janvier 2019,

VU la CLECT du 7 novembre 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 approuvant la révision libre des attributions de compensation des communes intéressées suite à la réévaluation du droit de tirage,

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions de la révision libre de l'attribution de compensation et les corrections de son montant, pour le financement des charges transférées ;
- **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle au titre de l'année 2020, résultant de la fixation libre, soit -760 051.23€ ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 7 : CONTRIBUTIONS – AVANCE SUR SUBVENTION AU CCAS

DEL20200127_ 05	Présents :	24	Pouvoirs :	2	**Votants : 26**	**Pour : 26**	**Contre :**		**Abstentions :**

Rapporteur : Mme Müller de Schongor – VU en : C° finances du 23/01/2020

Afin de répondre à l'absence de fonds de roulement suffisants en début d'année pour liquider les traitements du personnel dont il a la charge, le CCAS sollicite une avance financière de la commune de 15000€.

Aussi, **entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité** d'accorder cette avance qui sera inscrite au Budget Primitif 2020 au compte 657362.

Point 8 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCE SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

DEL20200127_ 06	Présents : 23	Pouvoirs : 2	Votants : 25	Pour : 25	Contre :	Abstentions :

Rapporteurs : M. Poilpot – VU en : C° finances du 23/01/2020

Comme chaque année et pour répondre à l'absence de fonds de roulement suffisants pour liquider essentiellement les traitements de leurs personnels dans les premiers mois de l'année, certaines associations doivent recourir à des avances financières de la commune.

[Mme Müller de Schongor quitte la salle]

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des présents[1] d'accorder les avances suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2020 au compte 6574 :

➢ ANIM'JEUNES :	50.000€	➢ COSPORB :	7.500€
➢ OCEAN :	10.000€	➢ AJSO BASKET :	9.000€
➢ JUDO CLUB :	5.000€	➢ CRECHE LES P'TITS MOUSSES :	52.686€
➢ AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	700€	➢ UNION MUSICALE :	2.000€
➢ COOPERATIVE SCOLAIRE CHARCOT (au titre du dispositif Erasmus +)	3.819€		

Pour rappel, ORB Festif a déjà obtenu une avance sur subvention de 500€ au titre du BP2020, votée le 9 décembre 2019.

Point 9 : FINANCES COMMUNALES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE – SUBVENTION DE SOUTIEN AU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE GUILLAUME BERTRAN (ex. DAME BLANCHE)

DEL20200127_ 07	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Hitier – VU en C° finances du 23/01/2020

Le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage et parc animalier Guillaume Bertran (encore connu sous l'appellation usuelle de La Dame Blanche) s'inscrit depuis sa création en 1986 dans une politique de sauvegarde de la biodiversité, pour réduire l'impact des activités humaines sur la faune sauvage en agissant autour de 3 axes :

- Veille, alerte et sensibilisation : éviter ou atténuer l'impact négatif des activités humaines sur la biodiversité ;
- Sauvegarde des espèces en détresse : rapatrier, recueillir et soigner les animaux blessés ou en situation de danger ;
- Restauration du patrimoine naturel : réhabiliter, rééduquer et relâcher les animaux sauvages recueillis

[Mme Müller de Schongor réintègre l'assemblée]

Implanté en Pays d'Auge et réputé pour son action et son rayonnement (son périmètre d'action couvre les départements du Calvados, de l'Orne, de l'Eure et de la Manche), Le centre a accueilli ces 10 dernières années 7 407 animaux, toutes espèces sauvages confondues, pour 166 247 journées de soin (6 892 animaux pour la Région Normandie, dont 4 848 animaux pour le seul département du Calvados).

Le financement du centre est assuré par les entrées du Parc Animalier (57,10 %), les dons (12,50 %), les recettes des manifestations, animations et ventes de produits (9,60 %), le travail des bénévoles (quantifié pour 26,40 %) et les subventions (8,60 %).

Sur cette même période, la demande d'accueil s'est accrue de 100 % ; ses besoins structurels s'élevant aujourd'hui à 150 000€/an, sa capacité d'absorption de la demande est arrivée à sa limite ultime, tant du point de vue des infrastructures que du foncier disponible et des ressources humaines pour accueillir les espèces dans leur diversité.

Afin de pouvoir continuer, au fil des années, à mener ce combat de sauvegarde de la faune sauvage, l'association sollicite une aide récurrente de la commune.

[1] Mme Müller est absente pendant le vote de la présente délibération.

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage et parc animalier Guillaume Bertran, dit communément Centre de la Dame Blanche, une subvention de 500€ ;
- S'ENGAGE à inscrire le montant correspondant à l'article 6574 du BP2020 ;
- S'ENGAGE sur le principe de renouveler cette aide pour les années à venir, dans la mesure où les ressources budgétaires de la commune le permettront.

Point 10 : GESTION DE PERSONNEL TITULAIRE – PÔLE RESSOURCES – CREATION DE POSTE POUR NOMINATION D'UN AGENT SUITE A REUSSITE A CONCOURS

DEL20200127_ 08	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Poilpot – VU en : C° finances du 23/01/2020

Lauréat au concours de rédacteur principal de 2ème classe, un agent est inscrit sur liste d'aptitude depuis le 1er janvier 2020 et sollicite son intégration dans ce grade en adéquation avec les nouvelles fonctions de Responsable du Pôle Ressources.

Ainsi, entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier les effectifs de la commune comme suit à compter du 1er mars 2020 :

Poste/service	Création au 01/03/2020	grade à supprimer (après avis CT)	Base horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Responsable du service/ Pôle Ressources	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur	35/35e

Point 11 : MUTUALISATION DU PERSONNEL – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE AVEC LA CU

DEL20200127_ 09	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Annexe : - convention

Rapporteur : M. Poilpot – VU en : C° finances du 23/01/2020

[M. Jammet quitte la salle]

Conformément à l'article L5211-4-1 III du CGCT, la commune et la CU Caen la mer sont convenues que des services de la CU sont mis à disposition de la commune dans l'intérêt de chacun, à fins de mutualisation et dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Ainsi, la CU met à disposition de la commune le service MISSION ESPACES PUBLICS COMMUNAUTAIRES. Pour organiser sa mise en œuvre, cette mise à disposition doit être formalisée par la signature d'une convention descendante de service, qui fixe le nombre d'agents (3 agents sont concernés sur la commune), les missions concernées et les modalités de remboursement du coût des charges liées au services (calculé au vu des données transmises et validées par la commune au terme de l'année concernée, sur la base des taux arrêtés par la CLECT en 2017).

[M. Jammet réintègre l'assemblée après lecture de l'exposé]

Au vu des documents transmis avec la convocation (le projet de convention et ses annexes), entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition descendante de service pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le remboursement des frais de service, calculé sur la base du personnel mis à disposition et du taux horaire correspondant à son grade ;
- AUTORISE le maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent.

Point 12 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX R. HERBLINE ET R. DES EAUX – mise au point définitive de l'étude préliminaire présentée par le SDEC

DEL20200127_ 10	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Annexe : - Fiches financières

Rapporteur : M. Hitier – VU en : C° finances du 23/01/2020

Pour rappel, le 17 septembre 2018, la commune a délibéré favorablement pour soumettre au SDEC le projet d'effacement coordonné des réseaux aériens situés Rue Herbline et Rue des Eaux, les parties électricité et télécommunication étant financées par la CU et la partie éclairage public par la commune.

Le dossier a été approuvé et inscrit au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

L'étude définitive, qui chiffre le reste à charge de la commune pour la partie éclairage public à 15 534.60€TTC et celui de Caen la mer pour la partie électricité-télécommunication à 118 901.49 €TTC, laisse constater une baisse de la participation de la commune, qui est due aux nouvelles aides votées en avril 2019 par le syndicat pour les communes situées en zone géographique nécessitant une sécurisation du réseau et une amélioration de la qualité de l'électricité (continuité de tension). Le projet ici décrit bénéficie à ce titre d'une aide globale de 40% sur l'ensemble de ses réseaux.

Afin de pouvoir engager les travaux, la commune de Ouistreham est invitée à délibérer sur le projet définitif :

PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX R. HERBLINE ET R. DES EAUX – Etude définitive –			
	ELECT. ET TELECOMM	**ECLAIRAGE PUBLIC**	**TOTAL**
Coût opération €TTC	226 873.85€	31 069.20€	257 943.05€
Coût HT	*189 061.54€*	*25 891.00€*	*214 952.54€*
Montant subventionnable	*Subvention par un tiers*	*25 891.00€*	
Aide SDEC : *+ prise en charge de la TVA*	*40% du coût HT soit 79 267.66€* *(aide Enedis comprise)* *+ 28 704.70 TVA élect.*	*40% du coût subventionnable HT* *soit 10 356.40€* *+ 5 178.20€ au titre de la TVA*	*123 506.96€* *Soit un taux moyen de 44.88%*
Participation Commune	-	15 534.60€	
Participation CU Caen la mer	118 901.49€	-	

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- CONFIRME que le projet exposé est conforme à l'objet de sa demande ;
- PREND ACTE que les ouvrage seront construits par le SDEC Energie, sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier ;
- S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en section d'investissement, par fonds de concours ;
- S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune, étant entendu que cette contribution ne donnera pas lieu à récupération de la TVA ;
- S'ENGAGE à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet, étant entendu que ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT de l'opération, soit, pour la commune de Ouistreham, la somme de 6 448.58€ ;
- AUTORISE le maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Point 13 : AMENAGEMENT ET MOBILITE DURABLE – VALORISATION DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION, D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES VELOROUTE MARITIME ET VELO FRANCETTE

DEL20200127_ 11	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Annexe : - convention

Rapporteur : M. Hitier

Le Département du Calvados sollicite la signature d'une convention tripartite Commune/Communauté Urbaine/Département pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des voies vertes et pistes cyclables constituant la Vélo Francette (du chemin de halage à l'esplanade A. Lofi) et la Véloroute Maritime (de l'esplanade A. Lofi à la limite communale avec Colleville-Montgomery), selon les termes du tableau suivant :

	GESTIONNAIRES		
Infrastructures	CU Caen la mer	Département du Calvados	Commune
Pistes Cyclables	Revêtement et accotements des pistes	-	-
Signalisation	Signalisation de Police	Signalisation directionnelle « véloroute »	Application du pouvoir de Police et prise d'arrêté
Mobilier	Mobilier urbain (bancs, lisses, barrières, plots, arceaux vélos, etc.)	-	-

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer et le Département du Calvados telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Point 14 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CASINO MUNICIPAL – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX

DEL20200127_ 12	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Pujol

L'autorisation de jeux du casino, pour les jeux de cercle et jeux de contrepartie, s'achève au 31/10/2020. La SFCRB sollicite son renouvellement pour la période du 01/11/2020 au 31/10/2022 (date d'expiration du contrat de délégation de service public).

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, avant de déposer son dossier auprès de la Préfecture, elle sollicite l'avis du conseil municipal sur cette demande.

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande, considérant qu'à ce jour, le casino exploite les jeux suivants :

jeux	Nb (table, machine)	Mise minimum (en euro)
BOULE	1	1
ROULETTE ANGLAISE	1	1
BLACK-JACK	3	1
ROULETTE ANGLAISE électronique	25	0.50
BLACK-JACK électronique	7	0.50
MACHINES A SOUS	150	0.01

Point 15 : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION GENERALE BATIMENTS ET EQUIPEMENTS - MARCHE DE MAINTENANCE ET VERIFICATION DES SYSTEMES DE DETECTION INCENDIE

DEL20200127_ 13	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Hitier – Vu en commission des finances du 23/01/2020

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération en date du 29 mai 2018, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer aux marchés relatifs à des prestations en matière de détection Incendie et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Les marchés ont pour objet de procéder à la maintenance et à la vérification des détections incendie. Les détections incendie sont vérifiées deux fois par an.

Le marché durera 1 an à compter du 1er janvier 2021 et sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2024.

VU la délibération approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes ''Bâtiments et Equipement'' pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de participer au marché/accord-cadre « **Maintenance et vérification des détections incendie** » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;
- **ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- **APPROUVE** l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Tableau Annexe à la délibération :

Référent technique

	Nom	Téléphone	Courriel
Alarmes	BOUTEILLES Edouard	02.31.97.73.36	Edouard.bouteilles@ville-ouistreham.fr
Incendie	LANGLOIS Philippe	07.70.49.37.54	p.langlois@ville-ouistreham.fr

Référent administratif

	Nom	Téléphone	Courriel
Alarmes	HOSDEZ Muriel	02.31.97.73.34	Marches.publics@ville-ouistreham.fr

Accès aux sites

	Nom	N° Téléphone	Adresse	Couriel
Récupération des clés auprès de	FONDIMARE Thierry	07.89.80.12.44	Rue de la maltotte	thierryevenementiel@gmail.com

Gestion et transmission des détections incendie

	Nom	Coordonnées
Personne à qui sont transmises les alarmes		
Personne à prévenir en cas d'intervention		

Liste des sites (14150 OUISTREHAM)

Site	Adresse	Détection incendie (oui/non)
Groupe scolaire BRIAND + bloc sanitaires	Rue Lefoulon-Hébert	OUI
Groupe scolaire COTY	Rue Lefoulon-Hébert	OUI
Salle Jourdan		OUI
Groupe scolaire CHARCOT/Restaurant scolaire	Rue Lefoulon-Hébert	OUI
Gymnase LEGOUPIL	Rue des Dunes	OUI
Gymnase KIEFFER (gymnase + vestiaires)	Avenue Leclerc	OUI
Gymnase LE COSEC	Avenue Leclerc	OUI
Salle des spécialités/Cavelier	Avenue de la redoute	OUI
Centre socio-culturel	Rue des arts	OUI
Cinéma LE CABIEU	Avenue Michel Cabieu	OUI
Crèche P'TITS MOUSSES	Avenue Maréchal Foch	OUI
Grange aux Dîmes	Place Lemarignier	OUI
Espace Jules Vicquelin	Avenue FOCH	OUI
Hôtel de ville	Place A. Lemarignier	OUI
Salle de convivialité /Bellamo	Rue de la Haie Breton	OUI
Centre nautique	Jetée Paul Emile Victor	OUI
Boulodrome	Rue du Petit Bonheur	OUI

Liste non exhaustive pouvant évoluer en fonction des besoins

Point 16 : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION BATIMENTS ET EQUIPEMENTS – MARCHE DE MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES, BARRIERES LEVANTES, PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES

DEL20200127_ 14	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Hitier – Vu en commission des finances du 23/01/2020

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération en date du 29 mai 2018, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché relatif à des prestations en matière de portes sectionnelles, barrières levantes automatiques, portails et portes piétonnes coulissantes automatiques installés dans les bâtiments des membres du groupement.

Le marché a pour objet de procéder à la maintenance et à la vérification des systèmes mentionnés ci-dessus selon les fréquences prévues par les réglementations en vigueur.

Les communes ne se positionnent que sur les prestations dont elles ont besoin.

Le marché durera 1 an à compter du 1er janvier 2021 et sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2024.

VU la délibération approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes ''Bâtiments et Equipement'' pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de participer au marché/accord-cadre « **Maintenance de portes sectionnelles, barrières levantes automatiques, portails et portes piétonnes coulissantes automatiques »** dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer **;**
- **ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- **APPROUVE** l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces.

Tableau Annexe à la délibération :

Référent technique

Nom	Téléphone	Courriel
BOUTEILLES Edouard	02.31.97.73.36	Edouard.bouteilles@ville-ouistreham.fr

Référent administratif

Nom	Téléphone	Courriel
HOSDEZ Muriel	02.31.97.73.34	Marches.publics@ville-ouistreham.fr

Accès aux sites

	Nom	N° Téléphone	Adresse	Courriel
Récupération des clés auprès de	FONDIMARE Thierry	07.89.80.12.44	Rue de la maltotte	thierryevenementiel@gmail.com

Liste des sites (14150 OUISTREHAM)

Site	Adresse	Désignation du système *	Fréquence des visites
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	RUE DU PETIT BONHEUR	Portail coulissant automatique 1 Portes sectionnelle 6 Portes de garage 5	En fonction du cahier des charges
BARRIERE LEVANTE	ALLEE MOUCHEL	Barrière levante automatique 1	
BARRIERE LEVANTE	ECOLE BRIAND	Barrière levante automatique 1	
BATIMENT EVENEMENTIEL	RUE DE LA MALTOTTE	Portes à cassette électrique 5 Portes à cassette manuel 1 Portail coulissant électrique 1	
BATIMENT DES ASSOCIATIONS	CHEM. DU MARESQUIER	Portes à cassette électrique 3	
CENTRE NAUTIQUE	Jetée Paul Emile Victor	Portes de garage 4	

Liste non exhaustive pouvant évoluer en fonction des besoins

(nombre de portes sectionnelles automatiques ou manuelles, barrières levantes automatiques, portails et portes piétonnes coulissantes automatiques…)*

Point 17 : GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION BATIMENTS ET EQUIPEMENTS – MARCHE DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION

DEL20200127_ 15	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Hitier – Vu en commission des finances du 23/01/2020

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération en date du 29 mai 2018, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements, ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer aux marchés relatifs à des prestations en matière d'alarmes anti-intrusion et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Les marchés ont pour objet de procéder à la maintenance et à la vérification des alarmes anti-intrusion. Les alarmes seront vérifiées une fois par an.

Le marché durera 1 an à compter du 1er janvier 2021 et sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2024.

VU la délibération approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes ''Bâtiments et Equipement'' pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de participer au marché/accord-cadre « **Maintenance et vérification des alarmes anti-intrusion** » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer **;**
- **ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- **APPROUVE** l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Tableau Annexe à la délibération :

Référent technique

	Nom	Téléphone	Courriel
Alarmes	BOUTEILLES Edouard	02.31.97.73.36	edouard.bouteilles@ville-ouistreham.fr
Incendie	LANGLOIS Philippe	07.70.49.37.54	p.langlois@ville-ouistreham.fr

Référent administratif

	Nom	Téléphone	Courriel
Alarmes	HOSDEZ Muriel	02.31.97.73.34	Marches.publics@ville-ouistreham.fr

Accès aux sites

	Nom	N° Téléphone	Adresse	Couriel
Récupération des clés auprès de	FONDIMARE Thierry	07.89.80.12.44	Rue de la maltotte	thierryevenementiel@gmail.com

Gestion et transmission des alarmes

	Nom	Coordonnées
Personne à qui sont transmises les alarmes	SECURITAS	3 RUE ALBERT EINSTEIN - ZA 3 LES PORTES DE L'OUEST - 76150 ST JEAN DU CARDONNAY Tél : 02.32.82.89.50 Fax : 02.35.75.40.03
Personne à prévenir en cas d'intervention	MINEZ Arnaud, Directeur général des services ROCHAS Astrid, Directrice des services techniques	directeur.general.services@ville-ouistreham.fr 06.77.94.53.42 directrice.services.techniques@ville-ouistreham.fr 06.76.49.23.02

Liste des sites (14150 OUISTREHAM)

Site	Adresse	Alarme (oui/non)
CENTRE SOCIO CULTUREL	11 RUE DES ARTS	OUI
HOTEL DE VILLE	PLACE A. LEMARIGNIER	OUI
BUREAU DE POLICE MUNICIPALE	PLACE A. LEMARIGNIER	OUI
CENTRE NAUTIQUE	JETEE PAUL EMILE VICTOR	OUI

Liste non exhaustive et pouvant évoluer en fonction des besoins.

Point 18 : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – ADHESION A LA CONVENTION GENERALE DE GROUPEMENT POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU et participation au marché inhérent

DEL20200127_ 16	Présents : 24	Pouvoirs : 6	Votants : 26	Pour : 25	Contre :	Abstentions : 1

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances du 23/01/2020

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, un groupement de commandes permanent a été constitué entre la Communauté urbaine de Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen pour l'achat de fournitures de bureau.

La convention formalisant ce groupement prévoit la possibilité d'intégrer des communes membres de Caen la mer et leurs organismes associés sous réserve qu'elles délibèrent et qu'un avenant à la convention existante soit signé pour entériner cela.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune d'intégrer le groupement de commandes cité ci-dessus et de pouvoir participer au marché à venir pour l'achat de fournitures de bureau.

Elle devra communiquer à Caen la mer avant le 30 avril, l'expression de ses besoins pour les marchés ou lots qu'elle aura retenus.

Ce marché démarrera au 1er janvier 2021 et sera d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

Après avoir étudié l'offre ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'intégrer le groupement de commandes cité ci-dessus, de participer au marché « Marché relatif à l'achat de fournitures de bureau » et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes pour la Communauté urbaine, ses différentes communes et leurs organismes associés,

Entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 1 abstention[2],

- DECIDE d'intégrer le groupement de commandes constitué entre la Communauté urbaine de Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen pour l'achat de fournitures de bureau ;
- DECIDE de participer au marché « Marché relatif à l'achat de fournitures de bureau » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;
- ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter les marchés correspondants avec la ou les entreprises retenues ;
- APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Point 19 : ENVIRONNEMENT – APPEL A PROJET CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES NORMANDIE

DEL20200127_ 17	Présents : 23	Pouvoirs : 2	Votants : 25	Pour : 25	Contre :	Abstentions :

Rapporteur : M. Hitier – Vu en commission des finances du 23/01/2020

⚠ [Des modifications ont été apportées à l'exposé envoyé avec les convocations pour tenir compte des observations et conclusions de la réunion du comité de préparation du 23/01/2020, qui rassemblait élus, services administratifs et associations concernées par ce projet].

[Mme Müller de Schongor quitte la salle]

[2] M. Guézet

La Préfète de Région a souhaité mettre en place des chantiers jeunes bénévoles dans le cadre d'une procédure de concertation régionale avec les services déconcentrés des ministères partenaires (DRDJSCS, DREAL, DRAC), la Fondation du Patrimoine de Normandie et les Caisses d'Allocations Familiales.

L'instruction des dossiers sera menée au regard des priorités suivantes :

- Offrir une grande qualité concernant l'encadrement pédagogique et technique ;
- Offrir un séjour avec hébergement, qui permet véritablement une expérience originale et forte de la vie collective ;
- Permettre de développer des activités d'animation de qualité autour du chantier (activités sportives et culturelles favorisant la découverte du milieu) ;
- Accueillir des jeunes d'horizons variés et particulièrement les jeunes ayant moins d'opportunités ;
- Permettre aux jeunes de découvrir des savoir-faire, développer des compétences nouvelles.

Suite à l'expérience de chantiers précédents, la Ville de Ouistreham ambitionne de candidater à cet appel à projet qui doit être déposé rapidement auprès des services de l'Etat.

Il a été souhaité que ce projet puisse être porté par l'association Concordia, spécialiste dans l'organisation de chantiers d'échanges internationaux pour une dizaine de bénévoles entre 15 et 17 ans.

Après une première réunion d'échange, il a été choisi de s'orienter vers la typologie d'action instruite par la DREAL dans le cadre des politiques publiques portées par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ces projets doivent permettre à de jeunes publics de s'engager et d'agir positivement et de façon concrète en faveur de l'environnement et du développement durable au travers de séjours nature et de participer ainsi à la préservation et à la restauration des écosystèmes. Ils s'inscrivent également dans le contexte de l'adoption de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (8 août 2016). Ils participent par ailleurs à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011-2020 dont le 1er objectif est de « faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature » et le 6ème objectif est de « préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ».

Pour l'année 2020, la DREAL veillera à financer des Chantiers de Jeunes Bénévoles conduits par des associations dont l'activité principale est la protection de l'environnement ou l'éducation à l'environnement et au développement durable, ou faisant appel à des encadrants spécialistes de ces domaines.

Type de chantiers concernés : Les chantiers concernés par l'appui de la DREAL concernent la reconquête et la restauration et sauvegarde du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la trame verte et bleue.

Le programme pédagogique accompagnant le projet est un critère essentiel et devra permettre aux jeunes de comprendre comment chacun, dans sa vie quotidienne, peut être acteur de la protection de l'environnement et participer, par ces opérations, à la préservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire et de développement durable au travers d'actions locales. Les notions d'érosion de la biodiversité, de sa reconquête nécessaire et de trame verte et bleue devront nécessairement être abordées lors de cet accompagnement pédagogique.

Pour ce faire, le projet sera porté pour sa partie chantier qui se tiendra à l'automne 2020 par le service Environnement de la Ville. Il a été retenu un travail axé sur les mesures compensatoires du projet de l'éco-hameau. Ainsi, le projet consistera en la mise en œuvre de divers aménagements sur le site (pose de clôtures ...) ainsi que la végétalisation de certains espaces.

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents[3],

[3] Mme Müller est absente pendant la présente délibération.

- ACTE le principe d'accueil d'un chantier de jeunes bénévoles sur la commune de Ouistreham à l'automne 2020 portant sur la protection de l'environnement, l'éducation à l'environnement et le développement durable ;
- AUTORISE M. le Maire à conventionner avec l'association Concordia pour permettre la réalisation du dit chantier.

Point 20 : POLITIQUE ENERGETIQUE – AUTORISATION DE VENTE GROUPEE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

DEL20200127_ 18	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 25	Contre : 1	Abstentions :

Rapporteur : M. Hitier – Vu en commission des finances du 23/01/2020

La création du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) fait partie des mesures de la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale.

Les mesures proposées reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposées par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, fioul, chaleur et froid, carburants, ...). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, professionnels. Cela se concrétise par le versement de prime énergie ou un rachat des CEE obtenus par les acteurs éligibles.

[Mme Müller réintègre l'assemblée]

Un objectif pluriannuel est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de périodes, ces obligés doivent justifier de l'atteinte de leurs obligations par la détention d'une quantité de CEE équivalente à celles-ci.

Après 3 périodes qui ont permis sa montée en puissance, le dispositif est aujourd'hui dans sa 4ème période. Initialement prévue pour se terminer au 31 décembre 2020 avec un objectif de 1 600TWhc (dont 400TWh dédié à la précarité énergétique), cette 4ème période a été prolongée d'un an avec une obligation augmentée de 533 TWhc. Soit un total de 2 133TWh de CEE à générer.

Le cours du CEE fluctue en fonction de l'offre et de la demande et il est constaté des écarts de prix importants sur chaque période triennale et notamment à l'approche de la fin de celles-ci.

Dans le cadre de son accompagnement des communes de la communauté urbaine, la direction du développement durable de la transition énergétique et de la prévention des risques (DDDTEPR), mutualisée Ville de CAEN et communauté urbaine a proposé de former les techniciens des communes à l'usage du dispositif des CEE. L'objectif étant que les communes puissent valoriser en nom propre les opérations d'économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine. La DDDTEPR a également proposé que la Ville de Caen soit chef de file pour organiser une vente mutualisée des volumes de CEE obtenus par les différentes communes afin d'obtenir un meilleur tarif d'achat. Le mode opératoire est le suivant :

- La Ville de Caen lorsqu'elle estime que le cours du CEE est à un niveau de prix élevé (en fonction de la conjoncture), propose aux communes disposant de CEE, de mettre conjointement leur volume à la vente (la commune est libre de refuser),
- L'ensemble du volume (suite à accord des communes participantes) est proposé à des acheteurs potentiels dans le cadre d'une consultation menée par la Ville de Caen,
- Si le prix correspond au montant espéré par la Ville de Caen, l'ensemble du volume est vendu à l'acheteur (l'acte officiel de vente se fera individuellement entre l'acheteur et les différents détenteurs de CEE suivant la procédure rédigée par la DDTEPR).

Aussi,

Vu la loi d'orientation énergétique du 13 juillet 2005 mettant en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2),
Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie,
Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV),
Vu la 4ème période de valorisation des CEE qui couvre la période 2018-2021
Considérant que la Ville de Caen dispose d'une expérience de plusieurs années dans l'utilisation du dispositif des CEE,
Considérant que le mécanisme des CEE constitue une mesure favorisant l'efficacité énergétique,

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 1 voix contre[4],

- **APPROUVE** le fait que la Ville de Caen soit chef de file dans la vente des certificats d'économies d'énergie obtenus par les communes de Caen la mer jusqu'à la fin de la 4ème période fixée au 31 décembre 2021,
- **APPROUVE** le principe de mise en vente d'un volume commun pour obtenir un meilleur tarif,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder à la vente des CEE obtenus annuellement jusqu'à la fin de la 4ème période (31 décembre 2021) dans le cadre de la vente groupée menée par la Ville de Caen,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces démarches.

Point 21 : DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DESIGNATION DE CITOYEN D'HONNEUR

DEL20200127_ 19	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 25	Pour : 21	Contre :	Abstentions : 4

Rapporteur : le Maire

Norbert Noret, Directeur de sa propre compagnie, est l'artiste vedette de la revue "Welcome to Riva-Bella", spectacle de chant, de danse et de transformisme proposé au Casino de Ouistreham Riva-Bella depuis 10 ans.

Dans cette revue qui emprunte au répertoire des cabarets parisiens, il n'hésite pas à promouvoir la ville de Ouistreham Riva-Bella comme un véritable ambassadeur, comme il aime y venir et y passer du temps.

Au fil des années, un vrai lien s'est tissé avec les habitants et les commerçants de la commune quand il n'est pas sur scène. Plus de 26 000 places vendues plus tard, Norbert Noret apparaît comme un personnage incontournable de la nuit ouistrehamaise, rendant hommage à toutes les générations de la chanson francophone.

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à la majorité des votants[5] avec 4 abstentions[6] de lui témoigner la reconnaissance de la Ville pour cet investissement en lui décernant le titre de citoyen d'honneur de la commune.

****

Le Maire remercie les membres de l'assemblée pour la qualité des débats qui se sont déroulés pendant les séances de ce mandat qui s'achève.

Il souhaite une bonne retraite à celles et ceux pour qui il s'agissait du dernier mandat, et remercie pour leur investissement les autres qui ont déjà posé leur candidature pour les prochaines élections. Il fait le vœu que la période électorale se déroule dans le respect des valeurs démocratiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que dessus.
LE MAIRE
Romain BAIL

Réception en Préfecture le

Affiché le

[4] M. Ledran.
[5] M. Josquin ne prend pas part au vote.
[6] MM. Guézet, Ledran, Poilpot et Poubelle.

Les Conseillers Municipaux

M. HITIER	*M. JAMMET*	*M. PUJOL*	*Mme MULLER de SCHONGOR*
Mme CHAUCHARD	*Mme MIRALLES*	*M. POILPOT*	*Mme NICOLLE* Absente
Mme BRASSART	*M. POUBELLE*	*Mme BARBAGELATA*	*M. BOUVY*
M. FRICOUT Absent	*Mme VAUSSARD* Absente	*M. TOLOS*	*Mme PINON*
M. CHRETIEN Secrétaire	*M. LEDRAN*	*M. GUEZET*	*M. CHAUVOIS*
M. DAN	*Mme BÖRNER*	*M. JOSQUIN*	*M. DUVAL*
	Mme FRUCHARD	*M. QUIVRIN*	

N°	SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU 27 JANVIER 2020 DEL20200127_	annexe	Page/ code
	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019		
AP1	DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS	1	
01	INTERCOMMUNALITE – DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT SCOLAIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CAEN LA MER	1	
02	FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020		
03	FINANCES COMMUNALES – AVANCE SUR SUBVENTION AU BUDGET TRANSPORTS		
04	FINANCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALITE – REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION A LA CU AU TITRE DE L'ANNEE 2020 SUITE A LA REEVALUATION DU DROIT DE TIRAGE		
05	CONTRIBUTIONS – AVANCE SUR SUBVENTION AU CCAS		
06	FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCE SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS		
07	FINANCES COMMUNALES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE– SUBVENTION DE SOUTIEN AU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE GUILLAUME BERTRAN (ex. DAME BLANCHE)		
08	GESTION DE PERSONNEL TITULAIRE – PÔLE RESSOURCES – CREATION DE POSTE POUR NOMINATION D'UN AGENT SUITE A REUSSITE A CONCOURS		
09	MUTUALISATION DU PERSONNEL – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE AVEC LA CU	1	
10	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX R. HERBLINE ET R. DES EAUX – mise au point définitive de l'étude préliminaire présentée par le SDEC	1	
11	AMENAGEMENT ET MOBILITE DURABLE – VALORISATION DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX – CONVENTION DE DE TRANSFERT DE GESTION, D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES VELOROUTE MARITIME ET VELO FRANCETTE	1	
12	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CASINO MUNICIPAL – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX		
13	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE ET VERIFICATION DES SYSTEMES DE DECTECTION INCENDIE		
14	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES, BARRIERES LEVANTES, PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES		
15	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION		
16	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHES DE FOURNITURES DE BUREAU		
17	ENVIRONNEMENT - APPEL A PROJET CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES NORMANDIE		
18	POLITIQUE ENERGETIQUE – AUTORISATION DE VENTE GROUPEE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)		
19	DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DESIGNATION DE CITOYEN D'HONNEUR		